

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque sur la commune de COSSÉ-EN-CHAMPAGNE (53340) au lieu-dit « L'Aubaudière ».

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Dans le cadre d'une demande de permis de construire déposée par la société **TotalEnergies Renouvelables France SAS** – 74 rue du Lieutenant Montcabrier – Béziers (34500) pour un projet d'implantation d'un parc agrivoltaïque au lieu-dit « L'Aubaudière », sur le territoire de la commune de Cossé-en-Champagne (53340), une enquête publique est ouverte pendant trente-deux jours consécutifs,

du mardi 27 mai 2025 – 9h00 au vendredi 27 juin 2025 – 17h00.

À l'issue de la procédure, la décision préfectorale susceptible d'être prise est un permis de construire, éventuellement assorti de prescriptions environnementales, ou un refus motivé.

M. Jean-Michel POTTIER, cadre bancaire retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur, et M. Loïc ROUEIL, cadre France Télécom retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Cossé-en-Champagne (4 route de Plaisance – 53340 Cossé-en-Champagne) pendant toute la durée de l'enquête.

Ces documents seront accessibles au public :

- à la mairie,

- et sur un poste informatique, mis à la disposition du public en mairie, pendant les heures habituelles d'ouverture (mardi, jeudi, vendredi* : 9h00-12h30 / 13h30-17h00) ;

(* fermeture le vendredi 30 mai 2025).

Le dossier d'enquête sera également consultable, pendant toute la durée de l'enquête sur le site dédié :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6242>

Le dossier soumis à enquête publique comporte les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables au projet, dont une étude d'impact et un résumé non technique.

Le public est informé de l'absence d'avis MRAe sur le projet susvisé dans le délai réglementaire échu du 11 mars 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête :

- soit en les signant directement sur le registre d'enquête à disposition du public, en mairie de Cossé-en-Champagne,
- soit en les adressant par écrit à la mairie de Cossé-en-Champagne, à l'attention de M. le commissaire enquêteur « Parc agrivoltaïque L'Aubaudière » à l'adresse suivante : Mairie – 4 route de Plaisance – 53340 Cossé-en-Champagne, elles seront annexées au registre d'enquête ;

→ soit en les déposant sur le registre numérique du site dédié :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6242>

→ soit en les adressant par voie électronique, à l'adresse dédiée :

enquete-publique-6242@registre-dematerialise.fr

Les contributions formulées pendant l'enquête seront publiées, dans les meilleurs délais, sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Cossé-en-Champagne, selon le calendrier suivant :

→ Mardi 27 mai 2025	9h00	12h00
→ Lundi 02 juin 2025	17h30	20h30
→ Jeudi 12 juin 2025	9h30	12h30
→ Mardi 17 juin 2025	13h30	16h30
→ Vendredi 27 juin 2025	14h00	17h00

Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de : M. Julien DESGROUAS – Chef de projets ENR – 07-63-87-58-11 - par courrier : TotalEnergies Renouvelables France – ZAC du Solet - 5 impasse de l'Espérance – BP 80179 - 44800 Saint-Herblain Cedex - par courriel : julien.desgrouas@totalenergies.com

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

en mairie de Cossé-en-Champagne, siège de l'enquête ; en préfecture de la Mayenne ; sur le site Internet des services de l'État en Mayenne : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Commissaires-enqueteurs/Divers/Parc-agrivoltaique-Cosse-en-Champagne> ;

et sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6242>